



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Universités

Question écrite n° 51133

Texte de la question

M. Dominique Dupilet attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la réforme du système universitaire. Dans le cadre de ce projet, il est prévu de mettre en place une charte nationale des examens visant à garantir l'anonymat et le droit de consulter les copies par les étudiants. Toutefois, cette proposition est subordonnée à l'adoption d'un texte réglementaire qui risquerait de retarder son application. En conséquence, il lui demande s'il envisage de prendre des mesures visant à appliquer cette proposition dès la prochaine rentrée universitaire.

Données clés

Auteur : [M. Dupilet Dominique](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 51133

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 avril 1997, page 1993